

Intervention de Magali Lafourcade

Secrétaire générale de l'Institution nationale des droits de l'homme (CNCDH)

4^{ème} cycle de l'EPU de la France

- 4 avril 2023 -

Mesdames, Messieurs,

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (la CNCDH) est la plus ancienne Institution nationale des droits de l'homme. Pluraliste et indépendante, elle a toujours été accréditée de statut A auprès des Nations unies.

Le ministère des affaires étrangères a consulté la CNCDH sur son projet de rapport national. Pour sa part, la CNCDH a organisé un séminaire à destination des organisations de la société civile pour qu'elles puissent contribuer à l'EPU de la France.

1/ Environnement et précarisation des droits humains

La France est l'un des États européens les plus directement impactés par les effets du changement climatique : sécheresse, incendies, canicules, inondations, montée des eaux sur les littoraux comme à Grande-Synthe, et glissements de terrain comme dans la Vallée de la Roya en 2021. Les risques de submersion des zones côtières concernent près de 7 000 km de côtes, dont 1 500 en Outre-mer. Près de 40% de la population française vit sur le littoral. L'ONG, German Watch, a classé la France au 15^{ème} rang de l'indice mondial des risques climatiques.

Pour autant, la France ne prend quasiment aucune mesure d'adaptation et ne conçoit pas ses politiques au regard des populations les plus vulnérables.

En raison de son attachement à la filière nucléaire, la France investit peu dans les énergies renouvelables et ne cherche pas à réduire suffisamment les émissions de gaz à effet de serre.

L'État a été condamné par la justice française pour inaction climatique (Tribunal administratif de Paris, 14 octobre 2021) et non-respect des normes anti-pollution (Conseil d'État, 4 août 2021). Ces décisions ne sont toujours pas exécutées.

Il serait souhaitable de recommander de :

- ▶ Respecter la trajectoire neutralité carbone et cesser de subventionner les énergies fossiles
- ▶ Exécuter les décisions de justice en matière climatique et environnementale

- ▶ Contribuer à la mise en place opérationnelle et à l'alimentation du fonds pour compenser les « pertes et préjudices », conformément aux décisions adoptées lors de la COP 27
- ▶ S'acquitter des montants promis lors des COP pour contribuer à l'objectif de 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025 en faveur des pays vulnérables
- ▶ Associer systématiquement les populations autochtones (Kanaks de Nouvelle Calédonie, Amérindiens de Guyane et Ma'ohis de Polynésie) à la prise de décision ainsi qu'à la conception des politiques et projets susceptibles de les affecter
- ▶ Renforcer la protection des droits humains des peuples autochtones s'agissant des projets de conservation financés par l'aide publique au développement
- ▶ Cesser les poursuites pénales à l'encontre des journalistes qui documentent les actions des défenseurs de l'environnement

2/ Les abus des forces de l'ordre

La France est régulièrement pointée du doigt par les instances internationales (Comité des DH, Procédures spéciales du Conseil des DH, Haut-Commissaire aux DH) et européennes pour les abus des forces de l'ordre et leur impunité.

Nous faisons face à un contexte particulier avec l'état d'urgence antiterrorisme, suivi des manifestations des Gilets jaunes, et enfin les mouvements sociaux actuels qui ont conduit le Gouvernement à devoir soutenir sa police de façon inconditionnelle.

Dans ce contexte, on observe une répression particulière des défenseurs de l'environnement, des défenseurs des droits des migrants et des féministes.

Les points de difficultés :

- Maintien de l'ordre : les policiers font usage de façon excessive de la force, ce que documentent les ONG et journalistes
- Contrôle d'identité abusifs et discriminatoires : aucun contrôle par l'autorité judiciaire n'est possible sur les motifs des contrôles d'identité et leur nombre
- Violences policières : l'impunité est quasiment totale. Les demandes du Défenseur des droits de conduire des procédures disciplinaires ne sont jamais suivies par le Ministre de l'Intérieur et 90 % des signalements adressés à l'IGPN sont classés sans suite. Le refus des policiers de porter le numéro d'identification RIO, pourtant obligatoire, empêche l'identification des policiers.
- Les responsables politiques assimilent les manifestants à des délinquants

Il serait souhaitable de recommander de :

- ▶ Encadrer les pratiques de contrôle d'identité, par la délivrance d'un récépissé pour garantir une traçabilité et éviter les pratiques discriminatoires
- ▶ Assurer l'indépendance réelle des corps d'inspection, aujourd'hui composés exclusivement de policiers ou gendarmes, pour faire reculer l'impunité des forces de l'ordre et répondre de façon adaptée aux violences policières
- ▶ Repenser la doctrine du maintien de l'ordre, autour de la notion de « désescalade », afin de garantir la liberté de manifester

3/ Racisme et discriminations

La France compte les plus grandes communautés juive et musulmane d'Europe.

Son arsenal juridique pour lutter contre le racisme est complet. Mais la politique pénale est indigente, si bien qu'aucune condamnation pénale n'a été prononcée pour discrimination raciale.

S'ajoute une banalisation de la haine contre les Roms, Tsiganes et Gens du voyage

Ainsi que des discriminations systémiques, en particulier dans la police vis-à-vis des personnes d'ascendance africaine

Il serait souhaitable de recommander de :

- ▶ Développer une politique pénale visant à sanctionner les auteurs de discriminations et à faire reculer l'impunité
- ▶ Mener une campagne de sensibilisation pour lutter contre les discriminations dans le monde du travail
- ▶ Sanctionner les policiers et gendarmes qui refusent de prendre les plaintes et supprimer la pratique des mains courantes en matière d'infractions racistes
- ▶ Haine en ligne : doter le Pôle National de lutte contre la haine en ligne des moyens propres à assurer une permanence 24/7 et des audiences dédiées
- ▶ Doter la stratégie de lutte contre l'antitsiganisme de moyens financiers et humains et soutenir financièrement les associations de défense des droits des Roms et Gens du voyage

Pour aller plus loin, nous vous recommandons :

- Le fascicule de la CNCDH pour l'EPU ;
- la lecture de l'ouvrage « Les droits de l'homme en France » qui compile les observations et recommandations adressées à la France par les instances internationales.

Je vous remercie.